



Compte rendu de la séance du 15 avril 2024

Ordre du jour:

- Compte administratif 2023, compte de gestion + budget 2024 assainissement,
- Tarifs redevance assainissement ,
- Compte administratif 2023, compte de gestion + budget 2024 commune,
- Vote des taux des taxes,
- Demandes de subventions,
- Travaux presbytère,
- Questions diverses.

Délibérations du conseil:

Vote du compte administratif - ass singles (DE 2024 003)

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		6 755.63	1 496.48		1 496.48	6 755.63
Opérations exercice	1 229.00	2 674.00	2 914.00	4 249.40	4 143.00	6 923.40
Total	1 229.00	9 429.63	4 410.48	4 249.40	5 639.48	13 679.03
Résultat de clôture		8 200.63	161.08			8 039.55
Restes à réaliser						
Total cumulé		8 200.63	161.08			8 039.55
Résultat définitif		8 200.63	161.08			8 039.55

Adopté à l'unanimité

Affectation du résultat de fonctionnement - ass singles :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un :

déficit de - 161.08

Ce dernier sera reporté en dépenses de fonctionnement au budget assainissement 2024.

Vote du compte de gestion - ass singles :

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Vote du compte administratif - singles :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	16 719.22			49 486.35	16 719.22	49 486.35
Opérations exercice	162 842.86	138 371.21	167 726.29	220 011.16	330 569.15	358 382.37
Total	179 562.08	138 371.21	167 726.29	269 497.51	347 288.37	407 868.72
Résultat de clôture	41 190.87			101 771.22		60 580.35
Restes à réaliser	714 550.72	155 860.00			714 550.72	155 860.00
Total cumulé	755 741.59	155 860.00		101 771.22	714 550.72	216 440.35
Résultat définitif	599 881.59			101 771.22	498 110.37	

Adopté à l'unanimité.

Affectation du résultat de fonctionnement - singles :

Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 101 771.22

Il décide d'affecter le résultat de fonctionnement suivant en recettes d'investissement au budget 2024 à l'unanimité.

Vote du compte de gestion - singles :

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, à l'unanimité.

Vote du budget primitif - ass singles :

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 15 577.55 Euros
En dépenses à la somme de : 15 577.55 Euros

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 4029

SECTION D'INVESTISSEMENT : 11 548.55

Budget adopté à l'unanimité.

Vote du budget primitif - singles :

Le budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 147 611.59 Euros
En dépenses à la somme de : 1 147 611.59 Euros

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 226 385

SECTION D'INVESTISSEMENT : 921 226.59

Principales opération en investissement :

- Travaux de voirie
- Réhabilitation du bâtiment de La Guinguette

Budget adopté à l'unanimité.

Tarifs redevance assainissement :

M le Maire rappelle à l'assemblée qu'à compter du 01er janvier 2026 la compétence assainissement va être transférée à la communauté de communes Dômes Sancy Artense.

Plusieurs COPIL ont eu lieu.

Il ressort de ces différentes réunions que le tarif appliqué actuellement en matière d'assainissement collectif dans plusieurs communes et notamment à Singles est très inférieur au tarif nécessaire pour l'équilibre du service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs suivants pour la redevance assainissement à compter de la facturation 2024 :

- forfait : 40 €
- forfait Gîtes mairie : 70 €
- forfait Gîtes Cure : 160 €
- part variable : 0.40€/m³

Demandes de subventions 2024 :

M le Maire donne lecture à l'assemblée des différentes demandes de subvention reçues :

- Courrier de la commune de La Tour d'Auvergne pour l'organisation du Concours Départemental de la race Salers le 31 août : il s'agit d'une demande de partenariat.

Le Conseil Municipal ne trouve pas de formule correspondant à leur souhait de soutenir cette manifestation.

Il est proposé de faire un courrier à la mairie de La Tour d'Auvergne pour leur proposer une cloche au tarif de 150 €.

- Courrier de l'APE de Lanobre : 2 enfants sont scolarisés à l'école de Lanobre.

Le Conseil Municipal décide de verser la somme de 50 €/enfant scolarisé.

Vote des taux d'imposition des taxes locales 2024 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de voter les taux suivants pour les taxes locales :

- taxe foncière bâtie : 32.82 %

- taxe foncière non bâtie : 83.57 %

- taxe d'habitation : 8.05 %.

Ces taux restent inchangés depuis 2020.

Travaux au presbytère :

M le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de l'ensemble des locataires du presbytère.

Le Conseil Municipal décide de consulter une entreprise pour avoir un devis pour les travaux souhaités par les locataires.

Un électricien sera contacté pour faire le point pour chaque appartement.

Un devis sera fait pour le changement des portes palières et de la porte d'entrée principale.

Questions diverses :

- Horaires d'Eclairage Public : sur l'ensemble de la commune, l'éclairage public s'allumera à 6h du matin et le soir l'extinction est prévue à 23h à l'heure d'été et 21h en horaires d'hiver.

- Tour de France : le Tour de France traversera la commune le mercredi 10 juillet.